

## Free renonce au rachat de l'américain T-Mobile... et les 9 autres infos éco du jour



**1. Free renonce à acheter T-Mobile.** Après que sa dernière offre ait été rejetée hier, le français a annoncé dans un communiqué qu'il renonçait au rachat de l'opérateur mobile américain. Iliad, la maison-mère de Free, proposait 18 milliards de dollars pour récupérer 67% du capital, à 33 dollars l'action. L'opérateur explique que cette offre "se serait inscrite dans le cadre de la politique financière d'Iliad en termes d'endettement et de dilution. Iliad avait l'ambition d'accélérer la transformation de T-Mobile US avec notamment la réalisation de plus de 2 milliards de dollars d'économies de coûts annuelles. Cette transaction aurait été fortement créatrice de valeur pour les actionnaires d'Iliad et de T-Mobile US".

### [\[LES AUTRES ARTICLES DE VOTRE BRIEFING ATLANTICO BUSINESS\]](#)

[Suivre @atlanticobiz](#)

 Like 15 people like this. Sign Up to see what your friends like.

**2. Michel Sapin laisse la porte ouverte à une possible modification du Budget.** Le ministre des Finances a déclaré hier au Luxembourg que les discussions parlementaires – qui s'ouvrent aujourd'hui – pourraient être l'occasion d'une réduction des déficits accrue. Il avait pourtant affirmé qu'il n'y aurait pas d'autres économies faites l'an prochain jusqu'à maintenant. La copie du budget 2015 sera rendue demain à la Commission européenne.

**3. Le prix Nobel d'économie pour le Français Jean Tirole.** Ce Polytechnicien président de la Toulouse Schools of Economics a été primé pour "son analyse de la puissance du marché et de la régulation", détaille le jury dans un communiqué, précisant qu'il a surtout "clarifié la manière de comprendre et de réguler les secteurs comptant quelques entreprises puissantes".

**4. Les notaires demandent 8 milliards d'euros d'indemnisation si la loi Macron passe.** Ayant pour objectif de réformer les professions réglementées, le projet de loi suscite de vives réactions, notamment chez les notaires. Ils n'hésitent pas à citer la jurisprudence du Conseil constitutionnel et de la Cour européenne des droits de l'homme pour justifier leur demande d'indemnisation. "Nous sommes titulaires de nos charges, et le droit de présentation fait partie du droit de propriété. Donc, comme lors d'une expropriation, il faudra nous indemniser", rappelle Jean Tarrade, président du Conseil supérieur du notariat (CSN).

**5. Les embouteillages ont coûté 17 milliards en 2013... (et devraient coûter 22 milliards en 2030).** C'est ce que révèle une étude de l'INRIX, le leader mondial fournisseur de services d'info-traffic, parue aujourd'hui. Cette augmentation de 31% des coûts s'explique par la un parc automobile qui ne cesse de se développer ainsi que l'accroissement de la densité de population.

**6. La France à la 12<sup>ème</sup> place du classement des systèmes de retraite.** Sans surprise, le podium de ce classement publié hier par la société de consultants Mercer est occupé par le Danemark, l'Australie et les Pays-Bas. Selon l'étude, le système français "présente des aspects positifs mais comporte aussi des risques majeurs". Elle préconise le relèvement de l'âge légal de départ en retraite et l'amélioration de l'emploi des seniors, entre autres.

---

**7. Londres veut vendre ses 40% d'Eurostar.** L'opération avait été annoncée l'année dernière par le gouvernement et est prête à démarrer depuis hier. Elle intervient dans le cadre des réformes mises en place par David Cameron pour réaliser des économies et réduire le déficit britannique.

**8. Intermittents : le décret qui pourrait tout changer.** C'est ce qu'indique le journal L'Opinion, précisant qu'un décret pourrait annuler le durcissement des conditions d'indemnisation mises en place il y a quelques mois. "Le décret que le gouvernement s'appête à publier ouvre en réalité la voie à une neutralisation qui pourrait durer... presque deux ans" écrit le journal.

**9. LCI : Hollande veut que "tout soit fait pour préserver l'outil".** Interpellé par des salariés de La Chaine Info, le président de la République a indiqué que "la régulation des médias ne peut être confiée directement au pouvoir exécutif, c'est le rôle du CSA".

**10. Quand l'iWatch fait la couverture du Vogue chinois.** Portée au poignet du mannequin Liu Wen, la montre connectée s'affiche en Une du magazine de mode. Il faut dire qu'Apple joue gros : pour l'iPhone, la Chine représente le deuxième marché après les États-Unis.